

Le 13 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit le treize du mois de décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie, sous la présidence de David DOZANCE, Maire.

Présents : David DOZANCE, Franck GALICHON, Jean-Claude DUCROT, Thierry GIRAUD, Marie-Claude CHATTON, Pascal JOLY, David SOTTON, Régine JONNIER, Robert DUMOULIN, Corine BENUCCI, Pascale ALDEBERT, Jean-Jacques ALEX, Agnès PUY.

Absent excusé : Bernard DÉCHAVANNE (pouvoir à David DOZANCE)

Monsieur Thierry GIRAUD a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire propose de débiter ce conseil municipal par une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de Strasbourg.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

31/2018 – COMPETENCE FACULTATIVE ACTION CULTURELLE

Modification et transfert de la lecture publique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification de la compétence facultative « Action culturelle » comme suit :

« Action culturelle :

Lecture Publique

La communauté d'agglomération favorise pour l'ensemble de ses habitants, l'égal accès aux médiathèques reconnues d'intérêt communautaire, par le développement d'actions de coopération et de soutien à la lecture publique.

A cet effet, elle met en œuvre, gère et anime un réseau de lecture publique s'appuyant sur les bibliothèques des communes conventionnées avec le Département en matière de lecture publique.

Ce réseau vise à mieux répondre aux attentes des habitants de la communauté d'agglomération, dans une logique de développement de service et de maillage du territoire, privilégiant le développement de la lecture publique, la médiation culturelle et la transition numérique.

Etc -----

32/2018 - SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'action n° 15 Désimperméabiliser la surface active du plan d'actions du schéma directeur assainissement du territoire de Roannais Agglomération visant la réduction des volumes déversés au milieu naturel lors des épisodes pluvieux et des risques inondations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare avoir l'intention d'étudier les possibilités de désimperméabilisation afin de réduire les volumes déversés au milieu naturel lors des épisodes pluvieux et les risques d'inondations.

33/2018 – Convention Mise A Disposition de Services de la commune a Agglo

La commune a conservé les services partiellement chargés de la mise en œuvre de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie de Roannais Agglomération et plus précisément en matière d'entretien des points d'apport volontaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention de mise à disposition de services avec Roannais Agglomération prenant effet au 1er janvier 2019 pour une durée de 3 ans.

34/2018 – CONVENTION BIENS PARTAGÉS- FETES ET CÉRÉMONIES

La commune a besoin de matériel pour ses propres manifestations ou celles de ses associations, et qu'elle ne dispose pas en propre de l'ensemble du matériel nécessaire.

Le Conseil Municipal approuve le règlement de mise à disposition et autorise le maire à le signer, ainsi que le règlement de prêt avec les associations de la commune

35/2018 – AVENANT N° 4 CONTRAT PREVOYANCE MNT

M. le Maire rappelle le contrat spécifique d'assurance prévoyance ratifié par délibération de 2013. M. le Maire rappelle également que ce contrat a nécessité trois avenants afin de faire évoluer celui-ci conformément à la nouvelle réglementation et suite au déséquilibre entre cotisations reçues et prestations versées, d'instaurer en 2017 et 2018 une hausse tarifaire. La MNT propose pour réduire le déséquilibre de procéder à une hausse tarifaire de 5 %. Peu d'alternative existe, si ce n'est en pratiquant des hausses tarifaires différenciées par taille des employeurs publics, voire éventuellement en minorant le pourcentage du remboursement aux adhérents par évolution de celui-ci (de 95 à 90%). Pour autant le conseil d'administration du Centre de gestion soucieux d'assurer la pérennité de nos contrats « prévoyance » a préféré opter pour une majoration des cotisations dès l'année prochaine, selon les préconisations de la mutuelle. Néanmoins pour tenir compte du travail de prospective mené et de l'augmentation du nombre d'adhérents qui peut permettre également de tendre vers l'équilibre souhaité sans pour autant dégrader le côté qualitatif de notre convention, ne s'appliquera qu'une hausse tarifaire de 2,5% pour l'ensemble des groupes. Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir une hausse limitée à 2,5% et valide l'avenant n°4 au contrat prévoyance. Il décide de maintenir la participation financière communale à 12 €/mois et par agent, dans la limite prévue par les textes.

36/2018 – CONVENTION CDG – ETABLISSEMENT DOSSIERS CNRACL

Le Conseil, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'accepter la proposition suivante :

De charger le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 48 mois.

37/2018 – SUBVENTION ENVELOPPE SOLIDARITÉ - Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle l'attribution annuelle par le conseil départemental d'une subvention dite « enveloppe de solidarité » pour l'exécution de travaux d'investissement.

Il propose de l'affecter aux travaux suivants :

- Réfection de la mairie (éclairage Led, changement des fenêtres, peintures),
- Fourniture et pose d'un portail au cimetière,
- Traitement de la charpente du Bâtiment Restaurant scolaire
- Fourniture et pose d'un banc et d'une corbeille au jardin du presbytère

Le montant prévisionnel total de l'investissement s'élève à 14 076 € HT.

38/2018 - SUBVENTION ENVELOPPE TERRITORIALISÉE- Conseil Départemental

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Départemental la subvention enveloppe territorialisée pour les travaux d'amélioration du bâtiment scolaire sur la base de devis pour un montant total de **93 290,46 € HT**.

Questions diverses

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- Du déroulé des travaux à l'espace La Chênaie : en cours la mise en place de la télégestion avec THERMI-SERVICE, les autres travaux sont réceptionnés,
- De la présence des financeurs pour l'inauguration des travaux de rénovation de l'espace La Chênaie, mais de très peu de boscois,
- Des travaux d'élagages et coupe d'arbres devant être étudiés par l'adjoint à la Voirie,
- De l'installation prochaine d'antennes dans le clocher de l'église par Sogetrel (GASPAR),
- De l'installation d'une cabine de douche dans le logement DUBUIS,
- Du changement de l'inspectrice d'académie Roanne Est : Mme DE LUCA,
- Du nombre important d'enfants à la cantine qui oblige à répartir différemment les 2 services,
- Du projet de budget de Roannais Agglomération avec notamment le projet Bas de Rhins,
- De la mise en place de Rézopouce sur les 7 communes qui ne disposent pas de ligne de bus,
- Du bilan du PLH sur la commune et un bref rappel des aides financières,
- Des sinistres. Inondation école : les dalles seront changées. Expertise en cours pour le banc,
- Du bulletin et des brèves à distribuer,
- De la formation lundi pour les mises à jour du nouveau site internet,

- Du palmarès du concours départemental de fleurissement : Commune 3° exæquo sur 27 communes - Mme Grangeon Gîte 13°/37– Prix d’encouragement pour Mme Jacquetton,
- Des travaux à la salle de sport : changement panneaux des scores et travaux accessibilité,
- De l’installation des nouveaux copieurs - Les anciens sont repris contre des dons au CCAS,
- Des spectacles à venir : en février Chouet’ Festival et le 15 mars C’est Pas New,
- Des vœux de la municipalité le 13 janvier à 10h30 : présentation du nouveau site internet, remise des prix du concours de fleurissement, accueil bébés 2018 et nouveaux arrivants.
- Des résultats de la fête des lumières : dons CCAS Concert 80 € - Manège 81 €- Pâtissier 65 €
- Des places de la Chorale offerte par Roannais Agglomération pour le match de demain,
- De la recherche de TDF de terrain ou terrasse pour le déploiement d’infrastructures,
- De la modification du PLU de Perreux,
- Du courrier de la fédération des Travaux Publics évoquant des augmentations de 5% à 10% à prévoir sur les prochains marchés publics dues aux nouvelles taxations sur le GNR,
- De la 1° page de la lettre info du SIEL avec la photo de l’espace « La Chênaie ».

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits. La séance est levée à vingt-deux heures trente.